

Séance du 30 juin 2026

Délibération du conseil municipal n°2026-067

Le trente juin deux mille vingt-six, à dix-neuf heures, le Conseil Municipal de la Commune de Pouilly-en-Auxois, s'est réuni en session ordinaire, sous la présidence de Monsieur CHAUCHOT Philippe, Maire.

Date de la convocation : 22 juin 2026

Étaient présents : M. CHAUCHOT Philippe, M. POILLON Henri, M. MORTIER-JEANNIN Yohann, Mme CARRION Nathalie, Mme CHAUCHEFOIN Yvette, M. PRIOUX Christophe, Mme CLERC Véronique, Mme CHASSAGNE Carole, Mme BISSEY Coralie, M. RAVAUD Philippe, Mme POUPEE Estelle, M. DEMAY Jean-Louis, Mme PLANCHARD Aveline, Mme DE MATOS Yolaine

Étaient excusés : Mme BLANQUART-BOLLENGIER Emilie, M. BARDET Jérémie, M. PIESVAUX Eric, M. COURTOT Yves

Étaient absents : M. FERRINI Serge

Procurations de vote :

M. BARDET Jérémie à Mme CHAUCHEFOIN Yvette

M. MORTIER-JEANNIN Yohann a été désigné secrétaire de séance.

Nombre de conseillers en exercice : 19

Nombre de conseillers présents : 14

Nombre de pouvoirs : 1

Nombre de suffrages possibles : 15

OBJET : SOLLICITATION DES FINANCEURS – PROJET DE REHABILITATION DU DOJO

Considérant qu'il est nécessaire de procéder à la réhabilitation du dojo par la réalisation de travaux d'isolation, de remise en peinture et de remplacement des luminaires par des LED ;

Considérant que les travaux sont nécessaires pour réduire les consommations d'énergie et pour préserver durablement le patrimoine communal dédié aux activités sportives et associatives ;

Le Conseil municipal, après en avoir délibéré, décide à l'unanimité (15 voix) de :

- 1) Approuver les travaux de réfection de la salle de judo pour un montant de 24 473,57 € HT ;**



Département de la Côte-d'Or
Arrondissement de Beaune
Canton d'Arnay-le-Duc
Commune de POUILLY-EN-AUXOIS

Envoyé en préfecture le 07/07/2026
Reçu en préfecture le 07/07/2026
Publié le 07/07/2026
ID : 021-212105019-20260630-D2026_067-DE

Séance du 30 juin 2026

Délibération du conseil municipal n°2026-067

- 2) **Solliciter** le concours du Conseil Départemental de la Côte d'Or dans le cadre du dispositif Village Côte d'Or ;
- 3) **Définir** le plan de financement du projet comme suit :

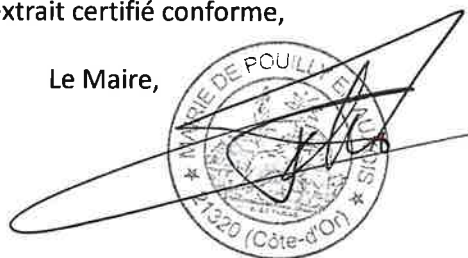
Aide concernée	Montant de la dépense éligible	Pourcentage	Montant de l'aide
Village Côte d'Or – CD21	24 473,57 €	20,43 %	5 000 €
Autofinancement	24 473,57 €	79,57 %	19 473,57€

- 4) **S'engager** à ne solliciter aucun autre programme d'aide de Conseil Départemental au titre de ce projet ;
- 5) **Attester** de la propriété communale du bien objet du projet ;
- 6) **Inscrire** les crédits au budget dans la section d'investissement ;
- 7) **Autoriser** le Maire à intervenir et à signer tous les documents relatifs à la réalisation de cette opération ainsi qu'aux demandes de subvention auprès du financeur ;

Fait, délibéré et signé en séance, le jour, mois et an susdits.

Pour extrait certifié conforme,

Le Maire,



Philippe CHAUCHOT



Département de la Côte-d'Or
Arrondissement de Beaune
Canton d'Arnay-le-Duc
Commune de POUILLY-EN-AUXOIS

Envoyé en préfecture le 07/07/2026
Reçu en préfecture le 07/07/2026
Publié le 07/07/2026
ID : 021-212105019-20260630-D2026_067-DE



Séance du 30 juin 2026

Délibération du conseil municipal n°2026-067

Le secrétaire de Séance :
M. MORTIER-JEANNIN Yohann

Pour : 15
Contre : 0
Abstention : 0
Ne prend pas part au vote : 0

Le Maire :

- *Certifie le caractère exécutoire de cet acte,*
- *Informe que celui-ci peut faire l'objet d'un recours pour excès de pouvoir auprès du tribunal administratif de Dijon dans un délai de deux mois à compter de l'obtention de ce caractère exécutoire. Le tribunal administratif peut être saisi par l'application informatique « Télérecours citoyens » accessible par le site Internet www.telerecours.fr*

